



Pourquoi passer d'un CR à une AD ?

Raisons du changement

Dès 1991, le CR, organe législatif régulier de la société, a remplacé un fonctionnement de la SPG basé uniquement sur des AGE et une AGO. La mise sur pied du CR visait une représentativité de l'ensemble des quelque 170 écoles du canton et des diverses fonctions (titulaires, GNT, MS, formateurs, enseignants spécialisés), but jamais véritablement atteint et sans arrêt remis en question. D'où les multiples essais afin de redynamiser le CR.

A la rentrée 2008, le nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire, avec 91 établissements (et un-e directeur/trice à la tête de chacun) constitue l'occasion de mettre en place concrètement ce que le CR ne pouvait matériellement réaliser, c'est-à-dire assurer une représentation de chaque site. Ainsi en lieu et place du CR, et dans la suite des travaux du forum 2008, le Comité et le CR vous proposent la création d'une assemblée des délégué-e-s (AD).

Une AD, c'est quoi ?

Assemblée des délégué-e-s (AD) 3 à 5 séances par année (calendrier déterminé par le bureau)	
Bureau : 4 délégué-e-s au moins dont un-e président-e de séance	
91 délégué-e-s des établissements <i>membres du corps enseignant, désigné-e-s par les membres SPG de l'équipe</i>	30 à 60 délégué-e-s <i>maîtres-ses spécialistes, maîtres-ses d'atelier, éducateurs/trices spécialisé-e-s, enseignant-e-s spécialisé-e-s (regroupements et centres médico-pédagogiques, formateurs/trices du primaire, formateurs/trices universitaires, candidat-e-s libres, etc.</i>

Ce qui change... et ce qui reste

Le plus important réside dans le fait que désormais chaque établissement sera représenté. La nécessité de garder un lien fort avec la base est en effet primordiale et pourrait être mise à mal en l'absence d'une instance clairement instituée. Le mandat du/de la délégué-e est aussi une nouveauté qui valorise le travail syndical et assure une présence sur le terrain. L'AGO n'est bien sûr pas remise en question, ni les AGE.

Organigramme simplifié

